

Image not found or type unknown



Baisse du capital garntit contrat assurance

Par **jo de corse**, le **24/04/2010** à **15:57**

Bonjour,rnj ai souscris cela fait dix ans un contrat assurance vie plus placement pour mon enfant j apprends que mon capital garantit; a terme a baisse de mille euros.Est ce legal? l assureur me dit qu il s agit d une taxe fiscale imposee par l administration.Je trouve cela abherant pouvez vous m eclairer . Merci